

Corinne BERT

EXPERT PRES LA COUR D'APPEL D'AIX - EN-PROVENCE
DIPLOMÉE D'ÉTUDES SUPÉRIEURES COMPTABLES ET FINANCIÈRES

TEL: 04.91.13.42.42

E-Mail : expert.judiciaire@periergiraud.com

ADMINISTRATION PROVISOIRE

ARTICLE 29 – 1

Nos Réf. : CB/MM

Administration Provisoire Art-29.1:

RESIDENCE PLOMBIERES

27 BD DE LA REVOLUTION

13003 Marseille

Ordonnance sur Requête :

N° 21/01891 du 20 Décembre 2021

Magistrat : Mme Hélène MEO

RESOLUTIONS PRISES LE 05 JUIN 2024

PAR L'ADMINISTRATEUR PROVISOIRE

ARTICLE 29-1 LOI DU 10 JUILLET 1965

En notre qualité d'Administrateur provisoire article 29-1 Loi du 10 juillet 1965, dans le cadre de l'article 62-7 du décret du 17 mars 1967, l'Administrateur prend les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Administrateur vote la vente aux enchères des lots n°479, n°456, : appartenant Monsieur DLALA/OUNAIES

L'Administrateur effectuera toutes les procédures nécessaires pour parvenir à la vente des lots suivants :

-LOT n°479 : Un appartement au 10^{ème} étage gauche de type4 au Bâtiment C2, et les 32/10 000 des parties communes générales.

-LOT n°456 : Une cave n°22 située à l'entresol au Bâtiment C2, et les 1/10 000 des parties communes générales.

L'Administrateur :

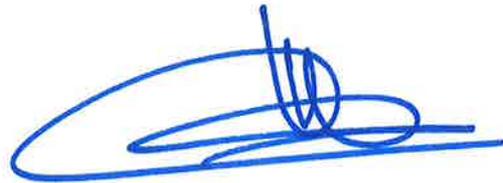
- Fixe la mise à prix à 12 000€
- Fixe le montant des sommes définitivement perdue à 12 000€
- Effectuera les Diagnostics nécessaires et préalables à la vente.

A défaut d'enchérisseur le Syndicat des Copropriétaires sera déclaré adjudicataire d'office d'office et devra payer dans les 45 jours le prix avec intérêt moratoires.

Cette résolution est adoptée.

Fait à Marseille, le 05 Juin 2024

L'Administrateur Provisoire

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.